

Document de travail

Résumé analytique



L'ALLIANCE
POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
DANS L'ACTION HUMANITAIRE

Collaboration entre les opérations de maintien de la paix et les acteurs de la protection de l'enfance pour la prévention du recrutement d'enfants, leur identification, leur libération et leur réintégration



Remerciements

De nombreuses personnes ont consacré leur temps et mis à disposition leur expertise pour l'élaboration du présent document de travail. Sandra Maignant (co-responsable du groupe de travail sur les EAFGA de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, au nom de Plan International) et Katherine Cocco (UNICEF) ont dirigé l'élaboration de ce document en consultation avec un groupe de référence.

Le groupe de référence comprenait :

- Jameela Idrees (Fondation Grow Strong)
- Simon Kangeta (Ajedi-Ka)
- Federica Sola (OSRSG CAAC)
- Raksha Sule (consultante indépendante)
- Yvonne Agengo (Comité international de secours)
- Jérémie Kaomba Lugali (War Child Alliance)
- Samuel Sesay (UNICEF)
- Paola Belotti (Plan International)
- Elspeth Chapman (Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire)

Nous tenons également à remercier d'autres collègues pour leur relecture du document de travail, à savoir Abegail Schartz (War Child Alliance) et Kristine Anderson (Plan International).

Le présent document de travail s'appuie sur les résultats d'entretiens menés avec des informateurs clés, notamment des chercheurs, des représentants de gouvernements, d'agences des Nations Unies, de missions de maintien de la paix, d'ex EAFGA, ainsi que d'ONG nationales et internationales. Veuillez noter que, pour des raisons de sécurité, les noms des personnes concernées ne figurent pas dans la section des remerciements, ni dans les références des notes de bas de page.

Nous exprimons notre profonde gratitude aux organisations suivantes qui ont partagé leurs enseignements tirés et leurs bonnes pratiques : l'UNICEF, l'International Rescue Committee, War Child Alliance, Plan International, l'Institut Dallaire, ainsi que l'Action Chrétienne pour l'Aide et le Développement (ACAD), Ajedi-Ka, l'Association des Femmes pour la Promotion de l'Entreprenariat (AFPE), Integrated Humanitarian Aid, la MINUSCA, la MONUSCO, l'ONG EPHPHATHA, l'ONG Espérance, le Programme alimentaire, droit et développement (PADD), le Programme d'appui à la lutte contre la misère (PAMI), Solidarité féminine pour la paix et le développement intégral (SOFEPADI), UMOJA Africa, l'Union pour la paix et la promotion des droits de l'enfant au Congo (UPDECO asbl) et UNMISS.

Cette publication a été rendue possible grâce au soutien de Global Affairs Canada.

Citation suggérée : L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, Document de travail – Résumé analytique sur la collaboration entre les missions de maintien de la paix et les acteurs de la protection de l'enfance (2026).

Licence : Ce document est sous licence Creative Commons Attribution-Share Alike 4.0. Il est attribué à l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (l'Alliance).



Crédit photo de couverture : © UNICEF/UNI284219/Willemot (Soudan du Sud)

RÉSUMÉ

Le document de travail examine la collaboration entre les missions de maintien de la paix des Nations Unies dotées d'un mandat de protection et les acteurs de la protection de l'enfance dans la prévention du recrutement d'enfants, l'identification et la libération, ainsi que la réintégration des enfants associés aux forces et aux groupes armés (EAFGA). Le document de travail s'appuie sur les conclusions d'une étude menée dans trois pays : la République centrafricaine (RCA), la République démocratique du Congo (RDC) et le Soudan du Sud. Ce projet est financé par Affaires mondiales Canada et dirigé par le groupe de travail EAFGA de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (PEAH), sous la direction de Plan International et de l'UNICEF.

S'appuyant sur les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, l'étude souligne le rôle crucial des missions de maintien de la paix dans la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants, le soutien aux processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et la promotion de la redevabilité. Les conclusions s'appuient sur des entretiens menés en 2025 auprès d'informateurs clés, notamment des dirigeants communautaires, d'anciens EAFGA (jeunes femmes et hommes), d'ONG nationales et internationales, de l'UNICEF et de représentants des missions de maintien de la paix.

Enseignements tirés et bonnes pratiques

Dans les trois contextes étudiés, la recherche met en évidence des pratiques prometteuses qui démontrent comment une collaboration efficace entre les missions de maintien de la paix et les autres acteurs de la protection de l'enfance peut renforcer la protection des EAFGA dans les zones touchées par un conflit.

Principes pertinents

3 Alerte rapide

5 Doctrine, formation et éducation

8 Prévention

La prévention est plus efficace lorsqu'elle est **institutionnalisée au sein des systèmes de sécurité et de gouvernance**, et lorsque les missions de maintien de la paix, l'UNICEF, le gouvernement et les ONG utilisent leurs avantages comparatifs de manière coordonnée. Les mesures préventives intégrées aux pratiques courantes, telles que **la vérification conjointe de l'âge et la vérification des nouvelles recrues** dans les forces armées, contribuent à réduire le recrutement d'enfants. **Les plans d'action** liés au processus d'inscription des parties au conflit qui violent les droits des enfants dans le rapport annuel du secrétaire général sur les enfants et les conflits armés peuvent créer un levier politique puissant et permettre des réformes durables. Parmi les exemples, on peut citer les progrès liés à **l'engagement des gouvernements et aux efforts pour être délisté**, ainsi que l'ancrage de la prévention dans les structures nationales (par exemple, les cadres de DDR). La prévention est renforcée par **des plateformes multipartites** (par exemple, des comités techniques ou des groupes de travail) qui structurent le dialogue entre l'ONU et les acteurs de la sécurité, et permettent la mise en œuvre des plans d'action grâce à l'engagement des points focaux. Une prévention efficace repose également sur **l'alerte rapide et l'engagement communautaire**. Les acteurs locaux peuvent diffuser des messages adaptés à la culture locale et offrir des voies d'accès plus sûres, tandis que la présence sur le terrain des forces de maintien de la paix peut faciliter la surveillance et le signalement en temps réel.

Principes pertinents

9 Détention

12 DDR

La libération des enfants des forces armées et des groupes armés est plus efficace lorsqu'elle est mise en œuvre de **manière coordonnée**. La collaboration entre les unités de protection de l'enfance des missions de maintien de la paix, l'UNICEF, les ONG, les gouvernements et les communautés favorise un accès plus sûr et facilite les processus de médiation. L'étude met en évidence l'importance **d'une présence agile et coordonnée des missions de vérification de la présence d'enfants**, de la médiation communautaire, d'un engagement adapté aux enfants et d'un travail constructif avec les acteurs de la sécurité afin de créer des voies sûres pour la libération. Elle souligne également que la libération doit couvrir **à la fois les sorties formelles et informelles**, ce qui nécessite des approches opérationnelles flexibles et des liens avec la gestion de cas.

Principes pertinents

12 DDR

14 Processus de paix

La réintégration est plus efficace lorsqu'elle est considérée comme un **processus à long terme** ancré dans les familles et les communautés, soutenu par la gestion de cas et des services multisectoriels. Les approches communautaires, s'appuyant sur les réseaux communautaires et les organisations locales, peuvent renforcer l'acceptation, réduire les risques et contribuer à apaiser les tensions au sein des familles et des communautés. Parmi les pratiques prometteuses figurent **le placement provisoire en famille d'accueil**, la coordination structurée et les contributions des missions de maintien de la paix qui améliorent les conditions propices. Par exemple, le soutien aux centres d'accueil provisoire, le financement des ONG nationales, la réhabilitation des centres de formation professionnelle et les projets à impact rapide visant à remettre en état des écoles, des routes ou des pompes à eau peuvent soutenir les processus de réintégration. La réintégration est également plus solide lorsqu'elle s'inscrit dans **des cadres nationaux** tels que les commissions ou programmes de DDR dirigés par le gouvernement, ce qui renforce la légitimité et la coordination.

Principes pertinents

6 Surveillance et rapports

Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM) sur les violations graves commises à l'encontre des enfants est un outil puissant d'engagement et de redevabilité lorsqu'il implique la **communauté** et contribue à renforcer la protection des enfants touchés par les conflits. La mise en place de **réseaux d'alerte au niveau communautaire** améliore la couverture et la rapidité, et le renforcement répété des capacités des partenaires locaux favorise l'appropriation et la continuité lorsque l'accès international est restreint. Les données vérifiées sur les violations graves éclairent le dialogue avec les parties au conflit, servent de base aux Plans d'action et éclairent les délibérations du Conseil de sécurité.

Principes pertinents

10 Conduite et discipline

La conduite et la discipline des casques bleus de l'ONU doivent être irréprochables, car leur crédibilité repose sur des systèmes de sauvegarde solides. Parmi les bonnes pratiques figurent les mécanismes de soutien aux victimes, tels que **le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'aide aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels**, qui a financé des aides psychosociales, médicales, éducatives et de subsistance pour les victimes, ainsi que les mesures mises en œuvre dans le cadre **des initiatives de l'ONU relatives à la conduite dans les missions sur le terrain**. La sensibilisation des communautés à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, ainsi que la mise en place de mécanismes de signalement pilotés par les communautés, ont contribué à accroître le nombre de signalements.

Principes pertinents

11 Contribution des femmes

Les filles sont plus faciles à identifier en toute sécurité lorsque les programmes combinent de manière délibérée **un personnel sensible aux questions de genre**, un engagement communautaire discret et des options de réintégration sur mesure. Les dialogues communautaires avec les associations de femmes, les jeunes et les chefs religieux peuvent réduire la stigmatisation et aider à identifier les filles mariées à des membres des forces armées ou de groupes armés. L'inclusion et la rétention du **personnel féminin**, de la vérification à la réintégration, améliorent l'identification des filles, favorisent la divulgation de violences sexuelles et renforcent la confiance. Parmi les modèles de réintégration prometteurs figurent l'éducation axée sur les filles, l'accompagnement psychologique, les parcours professionnels, le placement en famille d'accueil soigneusement sélectionné, ainsi que **la relocalisation** lorsque le retour dans la communauté d'origine n'est pas sûr. Les programmes devraient inclure des kits de dignité, des kits pour bébés, des services de santé sexuelle et reproductive, un soutien psychosocial et un accompagnement pour leurs enfants.

Principes pertinents

4 Points focaux pour la protection de l'enfance

5 Doctrine, formation et éducation

La coordination au sein des missions de maintien de la paix fonctionne mieux lorsque les unités de protection de l'enfance entretiennent **une collaboration régulière** entre les différentes composantes de la mission (droits de l'homme, affaires civiles, protection des civils, genre) avec un flux d'informations continu. La coordination avec l'UNICEF, les ONG et le gouvernement pour mener **des missions conjointes visant à vérifier la présence d'enfants** a permis d'atteindre des zones reculées. Les groupes de travail techniques et les plateformes de coordination ont permis le suivi des plans d'action, la cartographie des groupes armés et la mise en place de réponses collectives. Les projets à impact rapide et d'autres sources de financement des missions peuvent renforcer les capacités des ONG nationales et permettre la prestation de services.

Les retraits planifiés suffisamment tôt, progressifs et inclusifs permettent des transitions plus en douceur. Au Sud-Kivu (RDC), la planification a permis un transfert partiel des responsabilités à l'UNICEF, y compris du personnel pour assurer la continuité de la vérification des violations graves. Des consultations avec les communautés et la société civile, ainsi que des ateliers avec des ONG nationales, ont soutenu les stratégies de transfert. **La formation des acteurs locaux** avant le retrait a contribué à pérenniser le suivi, le plaidoyer et, lorsque cela était possible, le dialogue avec les groupes armés. Aligner les transitions sur les structures nationales de DDR peut renforcer la légitimité et l'appropriation.

Principaux défis

Malgré ces bonnes pratiques, des obstacles importants compromettent la protection des enfants dans les zones de conflit et la collaboration avec les missions de maintien de la paix :

Les efforts de prévention sont compromis **en l'absence de volonté politique** ou lorsque les accords de paix échouent, ce qui limite les possibilités d'engagement. Dans tous les contextes, le paysage des acteurs armés est de plus en plus **fragmenté, mobile et décentralisé**, ce qui rend l'accès et la négociation difficiles et affecte le respect des engagements. L'insécurité et les contraintes logistiques (routes en mauvais état ou inexistantes, risques d'embuscades) limitent les actions de prévention et le suivi dans les zones à haut risque. **La stigmatisation et la crainte de représailles** peuvent dissuader les communautés de signaler des faits ou de s'engager. Enfin, les activités de prévention, en particulier la formation des acteurs de la sécurité, peuvent être **mal coordonnées**, ce qui entraîne des doublons et une mauvaise utilisation des ressources.

Les processus de libération sont confrontés à des retards et à la bureaucratie, en particulier en ce qui concerne la vérification de la présence d'enfants, ce qui peut être très préjudiciable. Des délais de plusieurs mois augmentent le risque que **des enfants disparaissent, soient ré-recrutés ou soient délibérément cachés**, en particulier les filles présentées comme des « épouses » ou des employées de maison. La détention reste une préoccupation récurrente, notamment pour les enfants capturés lors d'opérations qui peuvent être détenus avant que les procédures de libération ne soient mises en œuvre. **Le financement** constitue une contrainte transversale majeure, en particulier lorsque le calendrier des libérations est dicté par les ressources disponibles pour la réintégration. Le manque de ressources pour la réintégration peut éroder la confiance avec les groupes armés et compliquer les négociations de libération.

La réintégration, dans tous les contextes, est souvent compromise par **des cycles de projet trop courts et un sous-financement**, qui interrompent les formations et les stages d'apprentissage, réduisent le suivi et nuisent à la crédibilité. Cela peut parfois accroître le risque de re-recrutement. L'insécurité et les difficultés d'accès peuvent entraver la distribution des kits de démarrage, notamment en raison du pillage de ces kits et de la faiblesse des marchés locaux. Des kits mal coordonnés ou ciblés de manière trop restrictive peuvent **involontairement inciter** au recrutement, et de nombreux programmes restent insuffisamment adaptés **aux filles et aux enfants ayant des besoins spécifiques** (absence de kits de dignité, de soins de santé sexuelle et reproductive, de services de garde d'enfants et de chemins de référencement sécurisés).

Dans la surveillance des violations graves, des contraintes majeures ont été identifiées, notamment des lacunes dans **le partage d'informations** entre les structures de coordination et du retour d'information limités avec les partenaires nationaux qui contribuent à la collecte de données mais n'ont pas accès à l'analyse des tendances. **Les normes de genre** entravent la documentation du recrutement des filles, et le signalement des **violences sexuelles** est souvent retardé ou limité car les révélations surviennent généralement au cours de la gestion de cas. **Les risques liés à la protection des données** et la crainte de représailles peuvent réduire le nombre de signalements, en particulier dans les cas sensibles tels que les

violences sexuelles ou les violations commises par des acteurs étatiques. Le manque de personnel et l'instabilité des financements affaiblissent les capacités des partenaires.

Conduite et discipline : le financement est insuffisant par rapport aux besoins. Les indemnités et le soutien peuvent être trop modestes et de courte durée, en particulier pour les survivantes ayant des enfants nés à la suite d'abus sexuels. Les survivantes peuvent se heurter à des obstacles pour **déposer plainte**, et la redevabilité dépend souvent des États membres. Lorsque les auteurs quittent le pays, les survivantes peuvent perdre l'accès à la justice et aux informations relatives à la procédure. L'application des normes est compliquée par la lenteur de la mise en œuvre interne, la rotation du personnel et les capacités d'enquête limitées.

Les filles continuent d'être systématiquement laissées de côté en raison de **leur invisibilité et d'une mauvaise identification**. Les commandants peuvent faire passer les filles pour des « épouses » ou des employées de maison et les exclure des listes de démobilisation. Certains professionnels ne considèrent pas le mariage d'enfants au sein de groupes armés comme un cas de recrutement et d'utilisation d'enfants. La stigmatisation, en particulier pour les filles qui reviennent avec leurs enfants, entraîne le rejet et peut dissuader les filles de quitter les groupes armés. **Le sous-financement et les programmes génériques** ne parviennent souvent pas à couvrir les besoins multiformes des filles, tels que la garde d'enfants, la santé sexuelle et reproductive et les soins psychosociaux à long terme, ce qui les rend vulnérables à l'exploitation ou au re-recrutement.

La coordination est affaiblie par le fait que les points focaux assument **plusieurs portefeuilles** (protection de l'enfance, genre, protection), par la visibilité réduite de la protection de l'enfance lorsqu'elle est fusionnée avec d'autres sections, par les cloisonnements bureaucratiques et par le manque de connaissance des critères de signalement dans les bases de données internes. **Le taux de rotation élevé des casques bleus** (6 à 12 mois) et une formation inadéquate entraînent une confusion et une sous-déclaration. Les discussions **sur la réforme « ONU 80 »** et les pressions budgétaires augmentent les risques si les fonctions de protection de l'enfance sont considérées uniquement comme programmatiques, sans reconnaître les rôles uniques des opérations de paix dans l'engagement politique avec les parties au conflit, la formation et la surveillance des violations graves.

Le retrait entraîne une **perte d'accès sécurisé** et de moyens logistiques (transport aérien, escortes et bases), exposant ainsi les ONG et l'UNICEF et réduisant l'accès aux zones touchées par le conflit. Le transfert de la mémoire institutionnelle peut être lent et bureaucratique. Les plans de passation de pouvoir, en particulier vers des organisations nationales, peuvent ne pas être financés. Le départ peut créer un **vide en matière de levier politique**, et des informateurs clés ont signalé des pics de recrutement après le retrait.

Recommandations

Afin de combler ces lacunes et de renforcer la collaboration, le document propose des recommandations concrètes :

La prévention : Maintenir **un dialogue souple** avec les forces armées et les groupes armés par l'intermédiaire de médiateurs de confiance et de personnalités locales influentes lorsque cela est possible ; investir dans **le renforcement des capacités locales** et dans **un financement flexible à long terme** destiné aux ONG nationales et aux réseaux communautaires ; et intégrer la protection de l'enfance dans **la politique de sécurité nationale**, notamment par la mise en place de systèmes adaptables **de vérification de l'âge et de procédures opérationnelles standard (SOP)** pour les interactions avec les enfants. Les programmes de

prévention doivent s'attaquer aux **facteurs à l'origine du recrutement**, tels que la pauvreté, le manque d'éducation et de moyens de subsistance, ainsi que les facteurs de stress familiaux, par le biais d'approches multisectorielles. Ils doivent également prévoir une participation significative des adolescents concernés et des ex EAFGA, lorsque cela est sûr et souhaité.

La libération : Mettre en place **des équipes réduites, flexibles et discrètes** pour vérifier la présence d'enfants, composées d'un membre du personnel des Nations Unies (et de partenaires locaux formés lorsque cela est possible) afin d'accélérer les délais, de réduire la visibilité et d'améliorer la protection et la réactivité ; et établir des procédures visant à réduire les goulots d'étranglement liés à l'escorte. **Dissocier la vérification des violations graves** des processus **de réintégration** afin que les enfants qui s'échappent ou se libèrent par eux-mêmes puissent néanmoins accéder aux services sans attendre la vérification de la violation. Veiller à ce que **l'identification et la vérification** de la présence des enfants **soient sensibles au genre et centrées sur les survivants**, notamment en incluant au moins une femme dans les équipes de vérification chargées d'interroger les filles, et en dispensant une formation sur les techniques et les approches d'entretien tenant compte des traumatismes, ainsi que sur la confidentialité. Renforcer la médiation communautaire et intensifier le plaidoyer en faveur de **la libération des enfants en détention**, notamment par la mise en œuvre ou l'élaboration de **protocoles de transfert** et la formation de la police, de l'armée et du pouvoir judiciaire aux procédures opérationnelles standard (SOP) et au principe de « ne pas nuire ».

La réintégration : S'engager en faveur **d'une réintégration pluriannuelle et dotée de ressources accrues**, en préservant les priorités en matière de protection de l'enfance en cas de réductions budgétaires et en veillant à ce que les missions de maintien de la paix maintiennent leur soutien aux acteurs nationaux lorsque cela est pertinent. Promouvoir **les contributions multisectorielles** (santé, MHPSS, éducation, moyens de subsistance, sécurité alimentaire, consolidation de la paix, accès aux infrastructures) et adopter des modalités flexibles en cas d'insécurité. Promouvoir des programmes de réintégration inclusifs et sensibles au genre qui répondent aux besoins de tous les enfants, y compris ceux présentant un handicap, des addictions ou des troubles de santé mentale, ainsi que les filles ayant des enfants. Favoriser **l'acceptation par la communauté** grâce à une sensibilisation soutenue, au dialogue, à la réconciliation, au soutien parental et à l'appropriation par la communauté ; privilégier les modèles de familles d'accueil lorsque cela est approprié. Utiliser **des approches inclusives** qui soutiennent les enfants vulnérables de manière générale (et pas uniquement les EAFGA) afin de réduire le ressentiment et s'attaquer aux facteurs de risque de recrutement, tout en garantissant une participation significative et sûre des ex EAFGA lorsque ceux-ci le souhaitent.

Le mécanisme de surveillance et de communication : Déployer progressivement et à grande échelle l'utilisation d'outils sécurisés tels que **MRMIMS+**, renforcer la confidentialité et les canaux de signalement sécurisés, et rationaliser les rapports internes des missions grâce à des guides simples et à une formation continue. Améliorer la coordination de l'accès et le recoupement des données entre les bases de données pertinentes pour les responsables afin de réduire les doublons, et garantir **un financement pluriannuel** pour la dotation en personnel, le soutien aux partenaires, la vérification des violations graves, la logistique et la mise en œuvre des Plans d'action.

Conduite et discipline : Reconnaître explicitement et intégrer **l'utilisation des enfants par les casques bleus** dans les systèmes de conduite et de discipline (avec des définitions opérationnelles, une formation sur la base de scénarios et des « choses à faire et à ne pas faire »). Renforcer **la prévention des abus** et de l'exploitation **sexuels** ainsi que la redevabilité par le biais de formations de mise à jour régulières (y compris

des formations numériques), faire respecter les délais et les normes de redevabilité des États membres, harmoniser l'aide aux survivants entre les différents acteurs, et maintenir les mécanismes de plainte disponibles pendant et après le retrait. Ajouter **un soutien en matière de santé mentale et de soutien psychosocial (MHPSS)** pour les casques bleus (alignement sur le Principe 13 de Vancouver) afin de réduire les risques liés au stress et de renforcer le respect des normes.

Les filles : Réaliser **des analyses selon le genre**, renforcer la reconnaissance de toutes les formes d'association des filles (y compris le mariage forcé et l'exploitation sexuelle), et contextualiser les orientations techniques existantes concernant les filles. Mettre en place **des stratégies d'identification ciblées** en utilisant les associations de femmes et les services de lutte contre la violence sexiste comme points d'entrée sûrs ; garantir **des données ventilées par sexe** dans l'ensemble du suivi ; et mettre en œuvre des approches d'identification centrées sur les survivantes, telles que l'intégration de personnel féminin et des méthodes tenant compte des traumatismes. Développer et étendre des approches **de réintégration sensibles au genre** qui incluent des kits de dignité et pour bébés, la garde d'enfants, la santé sexuelle et reproductive et un soutien psychosocial pluriannuel, avec des parcours de relocalisation si nécessaire, parallèlement à un travail soutenu d'acceptation par la communauté.

La coordination : Renforcer une coordination inclusive et transparente (tout en gérant les risques sécuritaires), **réduire les goulots d'étranglement** grâce à des canaux de communication plus directs, et institutionnaliser la formation continue et la diffusion des procédures opérationnelles standard (SOP) pour tous les contingents. Préserver **la visibilité de la protection de l'enfance** par le biais de lignes budgétaires indépendantes et d'un accès aux instances décisionnelles de haut niveau, et préserver les capacités de protection de l'enfance en cas de réductions budgétaires et de transitions.

Le retrait : Plaider en faveur de transitions progressives et séquentielles, avec **des ateliers de planification conjoints** et des orientations claires sur ce qui peut être transféré et à qui ; établir **des protocoles clairs** pour le transfert des bases de données et des mandats de négociation ; planifier le transfert des moyens logistiques clés (véhicules, informatique, équipement) et intégrer l'expertise des missions de maintien de la paix en matière de protection des enfants dans les conflits au sein des entités onusiennes restantes afin de pérenniser la documentation des violations graves et l'engagement sur les Plans d'action. Identifier **des points focaux pour le dialogue** avec les acteurs armés sous la direction des coordonnateurs résidents, investir dès le début dans les capacités nationales et communautaires (y compris les compétences en matière de négociation lorsque cela est sûr), et garantir un financement pluriannuel pour combler les lacunes après le retrait.